

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1303

7 juillet 2009

SOMMAIRE

37.5 sàrl	62535	Horilux	62500
4 Star Consulting S.A.	62524	HR-Lincqx	62529
ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxem- bourg Branch	62501	Infigest S.A.	62502
Ailongam S.A.	62524	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixan- te-dix-huitième (578.) S.e.c.s.	62518
Alvisse Parc Hôtel S.A.	62501	International Education and Leisure Trust Holding S.A.	62499
Armeos S.A.	62537	JAL Group Participations	62540
Baywatch Holding S.à r.l.	62499	J. Chahine Capital	62530
Beaubien S.A.	62532	Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l.	62540
Blanc S.A.	62524	Maghnia S.A.	62534
Brayton S.A.	62499	MWCR Lux S.à r.l.	62498
B-Trident Dresden S.à.r.l.	62498	Nomura Bank (Luxembourg) S.A.	62531
Camkan Invest S.à r.l.	62498	OQUENDO Investments S.à r.l.	62499
Career Counsel Europe S.A.	62518	Park Capital Holding S.A.	62503
Carlson Fund Management Company S.A.	62531	Park Capital Mezzarive S. à r.l.	62502
Cirrus Capital Partners S.à r.l.	62505	Pascatelo	62532
Cody Internet Ventures S.A.	62529	Permira Conseil Luxembourg S. à r.l.	62498
Comptoir de Valeurs de Banque	62533	Plutonite Stone S.A.	62533
ConfidData S.à r.l.	62535	PV Holdings S.à r.l.	62537
Du Fort Investors S.A.	62538	Raphael Invest S.A.	62536
Du Fort Investors S.A.	62540	Russian Credit Cards No. 1 S.A.	62534
Efoam S.A.	62533	Selux S.A.	62524
Embaquattro S.A.	62503	Sinpar Holding S.A.	62537
Ergon S.à r.l.	62500	Société Générale Bank & Trust	62530
Ermitage Holdings S.A.	62520	Sopax S.A.	62535
Euro Amex S.A.	62530	Tarco Oil International S.A.	62500
Euro Amex S.A.	62530	Tierra del Fuego S.à.r.l.	62534
Euroinvest (Czech 2) S.à r.l.	62531	Toxon S.A.	62531
European NPL S.A.	62517	T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch	62536
Fastgate S. à r. l.	62500	Ultimo Portfolio Investment (Luxem- bourg) S.A.	62532
Fennel Wood S.A.	62521	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	62541
Fininco	62518	Vantico International S.à r.l.	62544
Gadi Lux Sàrl	62538	Vinix Consulting s.à r.l.	62521
GF Gar.Fin S.A.	62534	Votum S.à r.l.	62536
Harbor Phase I G.P S.à.r.l.	62540		
Hein Kältetechnik S.à.r.l.	62536		

MWCR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.815.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2009075283/11.

(090088301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Permira Conseil Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.138.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL
Manager

Référence de publication: 2009075284/11.

(090088305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 119.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009075285/15.

(090088474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Camkan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 115.413.

RECTIFICATIF

La mention déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 12/06/2009 sous le n°L090085371.04 est à lire comme suit:

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009075319/17.

(090088611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Brayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009075276/12.

(090088288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

International Education and Leisure Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 63.694.

Le bilan du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009075277/12.

(090088290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 119.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009075287/15.

(090088470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

OQUENDO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 130.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009075324/15.

(090089784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Fastgate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.675.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour FASTGATE S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075291/12.

(090088736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Ergon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.005.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour ERGON S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075292/12.

(090088734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Horilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 144.026.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour HORILUX S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075293/12.

(090088731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Tarco Oil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 98.358.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 janvier 2009 que:

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE SARL, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075997/18.

(090090516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 135.387.

*Extrait des principales résolutions prises par l'associé unique
en la personne de Monsieur Claude Alvisse, en date du lundi 4 mai 2009 à 11.00 heures*

1. Renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises en place, à savoir Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 et devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Claude Alvisse
Actionnaire unique

Référence de publication: 2009075983/14.

(090089648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Capital social: USD 5.000,00.

Adresse de la succursale: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 146.611.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la société de droit hongrois ABS-CBN Global Hungary Kft. («la Société») du 6 avril 2009, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg:

- Nom: ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch.
- Siège social: 2-4, rue du Palais de Justice, L-1841 Luxembourg.
- Objet social: L'activité principale de la succursale est de financer les activités du groupe. Celles-ci consistent notamment dans la réalisation des tâches suivantes:

* Souscrire, d'acheter ou d'acquérir de toute autre manière, de détenir, vendre, de négocier, de disposer, de placer et souscrire des actions, parts, obligations, obligations convertibles ou titres émis ou garantis par toute autre société constituée ou établie dans tout endroit du monde ou émis ou garantis par tout gouvernement, ou autorité, n'importe où dans le monde;

* Contrôler, gérer, financer, subventionner, coordonner ou assister toute société dans laquelle la succursale luxembourgeoise ou la société tête du groupe a un intérêt direct ou indirect, fournir des services de secrétariat, administratifs, techniques, commerciaux ou d'autre nature à toutes les sociétés, faire des paiements par voie de subvention ou autre, et tout autre arrangement qui serait nécessaire dans le déroulement des affaires;

* Exercer une activité de prêt, d'avance de fonds, et de crédit à quelque condition que ce soit ainsi que d'entrer dans des contrats de garanties, d'indemnité et de cautions de tout type;

* Gérer des droits de propriété intellectuelle tels que marques, brevets, licences, procédés, concepts ou autres droits de propriétés intellectuelles;

* Procéder à d'autres opérations, en relation directe ou auxiliaire à ses activités, considérées comme avantageuses par le conseil de gérance de la succursale;

* Vendre ou aliéner la totalité ou une partie des biens de la succursale, que la succursale considère comme opportun, en particulier les actions, les dettes, les titres ou tout autre achat;

* Payer toutes les dépenses encourues en relation avec la promotion, la formation et l'établissement de la succursale, ou contracter avec n'importe quelle personne, entreprise ou société, pour payer ces dépenses et pour payer des commissions aux courtiers et autres acteurs ayant un pouvoir de signature, le placement, la vente, ou la garantie de souscription de tout titre.

- Représentants de la société:

* Monsieur Rafael L. Lopez, membre du Conseil de gérance, né le 19 avril 1957, Philippines, résidant professionnellement au Hermina út, 17.4.em., 1146 Budapest, Hongrie.

* Monsieur Zoltan Györfi, membre du Conseil de gérance, né le 21 mars 1971, Budapest, résidant professionnellement au Hermina út, 17.4.em., 1146 Budapest, Hongrie.

- Représentants permanents de la société pour l'activité de la succursale

* Monsieur Gérard Bruno Birchen, gérant, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

* Monsieur Hugo Froment, gérant, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Pouvoirs de signature: la signature d'un seul représentant permanent engage la succursale. Le représentant permanent est autorisé à prendre des décisions, à faire des actes et à signer tout document au nom de la succursale dans le cadre de la réalisation, de l'exécution de l'objet de celle-ci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard Bruno Birchen / Hugo Froment
Gérant de la succursale / Gérant de la succursale

Référence de publication: 2009075980/52.

(090089930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Infigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.589.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juin 2009 que:

- Mr Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Mme Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Mme Lydie LORANG, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Mme Maggy KOHL, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs

- La société LUX-FIDUCIAIRE SARL, établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à trois ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 12 juin 2009 que:

- Madame Maggy KOHL, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim., a été réélue aux fonctions d'administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Elle disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009075998/28.

(090090514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Park Capital Mezzarive S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.600.

—
On 1st April 2009, the members of the board of managers of:

Park Capital Mezzarive, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Seningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 129.600, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

Have unanimously resolved:

- 1) to accept the resignation of Mr Alain Driancourt as manager of the Company,
- 2) to appoint Mr Ely Michel Ruimy, born on 31st December 1964 in Casablanca (Morocco), and residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) as director of the Company.

These resolutions have been taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company.

The managers of the Company have sole signature power in all circumstances.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement:

Par résolution du 1^{er} avril 2009, et conformément à l'article 9 des statuts de ladite société, le conseil d'administration de Park Capital Mezzarive Sàrl (société à responsabilité limitée) de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.600 - a approuvé à l'unanimité

- 1) La démission de M. Alain Driancourt de son poste de gérant,
- 2) La nomination de M. Ely Michel Ruimy, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), and résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) au poste de gérant.

Ces résolutions ont été prises en accord avec l'article 9 des statuts de la société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Signature.

Référence de publication: 2009075979/7091/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090089751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Park Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.962.

On 1st April 2009, the members of the board of directors of:

Park Capital Holding S.A., a limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 121.962, existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg

Have unanimously resolved:

- 1) to accept the resignation of Mr Alain Driancourt as director of the Company,
- 2) to appoint Mr Adrian Braimer-Jones, born on 16 September 1958 in Nairobi (Kenya), and residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) as director of the Company.

These resolutions have been taken in accordance with article 9 of the articles of incorporation of the Company.

The directors of the Company have joint signature power by two directors in all circumstances.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement:

Par résolution du 1^{er} avril 2009, et conformément à l'article 9 des statuts de ladite société, le conseil d'administration de Park Capital Holding S.A. - société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.962 - a approuvé à l'unanimité

- 1) La démission de M. Alain Driancourt de son poste d'administrateur,
- 2) La nomination de M. Adrian Braimer-Jones, né le 16 septembre 1958 à Nairobi (Kenya), et résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, London SW1X 7RLX (United Kingdom) au poste d'administrateur.

Ces résolutions ont été prises en accord avec l'article 9 des statuts de la société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Signature.

Référence de publication: 2009075978/7091/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090089757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Embaquattro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 99.751.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EMBAQUATTRO S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg, section B sous le numéro 99.751, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 1994, publié au Mémorial C numéro 488 du 10 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Nicoletta LEONE, employée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

La société EUROTIME S.A., inscrite au Registre de commerce et des Sociétés section B no 56177, ayant son siège social au 23 rue Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. CERASI, N. LEONE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22780. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077787/211/62.

(090092948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Cirrus Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.692.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Klaas Meertens, born on May 12th, 1957 in Dordrecht, the Netherlands, with address at 10 Stonehall Gardens, W85UU, London, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 16th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Cirrus Capital Partners S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by:

- Twelve thousand, five hundred (12,500) "Class A Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class B Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class C Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class D Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class E Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class F Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class G Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class H Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Ten thousand (10,000) "Class I Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- Seven thousand, five hundred (7,500) "Class J Shares" with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.
- "Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.
- "Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.
- "Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.
- "Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.
- "Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.
- "Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.
- "Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.
- "Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.

- "Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any payment of premium on any share in addition to its nominal value is transferred.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

In the event of a dividend distribution, the distributable profit should be allocated as follows:

- to the holders of (i) Class A Shares up to an annual distribution representing zero point twenty-five percent (0.25%) of the nominal value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend"), (ii) Class B Shares up to an annual distribution representing zero point thirty percent (0.30%) of the nominal value of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) Class C Shares up to an annual distribution representing zero point thirty-five percent (0.35%) of the nominal value of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) Class D Shares up to an annual distribution representing zero point forty percent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) Class E Shares up to an annual distribution representing zero point forty-five percent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) Class F Shares up to an annual distribution representing zero point fifty percent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) Class G Shares up to an annual distribution representing zero point fifty-five percent (0.55%) of the nominal value of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), and (viii) Class H Shares up to an annual distribution representing zero point sixty percent (0.60%) of the nominal value of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), and (ix) Class I Shares up to an annual distribution representing zero point sixty-five percent (0.65%) of the nominal value of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend"), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;

- then, all the remaining distributable profit shall be allocated to the holders of the last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. from the Class J Shares to the Class A Shares).

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares as follows:

- The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders made in the manner required for amendments of the Articles;

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares); and

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits.

Art. 19. Financial year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends in accordance with article 8 of the Articles, the Class A Shareholders shall be entitled first in priority to receive dividend distributions with respect to such year, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eighth, I ninth, and the Class J Shareholders shall be tenth in priority and entitled to receive the remainder of all dividend distribution.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009

Subscription - Payment

All the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by Mr. Klaas Meertens, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 3,000.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

- Mr. Klaas Meertens, born on May 12th, 1957 in Dordrecht, the Netherlands, with address at 10 Stonehall Gardens, W85UU, London, United Kingdom

- *Category B Managers:*

- Mr. Hans de Graaf, born on April 19th, 1950 in Reeuwijk, the Netherlands, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Toussaint, born on September 2nd, 1975 in Arlon, Belgium, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Nancy Bleumer, born on November 30th, 1971 in Doetinchem, the Netherlands, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Klaas Meertens, né le 12 mai, 1957 à Dordrecht, Pays-Bas, ayant son adresse au 10 Stonehall Gardens, W85UU, Londres, Royaume-Uni, représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Cirrus Capital Partners S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) "Parts Sociales de Classe A" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe B" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe C" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe D" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe E" d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe F" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe G" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe H" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Dix mille (10.000) "Parts Sociales de Classe I" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- Sept mille cinq cents (7,500) "Parts Sociales de Classe J" d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- "Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.
- "Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.
- "Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.
- "Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.
- "Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.
- "Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.
- "Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.
- "Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.
- "Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.
- "Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.
- "Parts Sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.
- "Parts Sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

- "Parts Sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une part sociale en plus de la valeur nominale sera transférée.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Dans le cas d'une distribution de dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

- aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A (le "Dividende Préférentiel de Classe A"), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B (le "Dividende Préférentiel de Classe B"), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C (le "Dividende Préférentiel de Classe C"), (iv) des Parts Sociales de Classe D jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D (le "Dividende Préférentiel de Classe D"), (v) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E (le "Dividende Préférentiel de Classe E"), (vi) des Parts Sociales de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F (le "Dividende Préférentiel de Classe F"), (vii) des Parts Sociales de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G (le "Dividende Préférentiel de Classe G"), (viii) des Parts Sociales de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H (le "Dividende Préférentiel de Classe H"), et ix) des Parts Sociales de Classe I jusqu'à une distribution annuelle représentant zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I (le "Dividende Préférentiel de Classe I"), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporis et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

- Puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué à la dernière classe de parts sociales, aux propriétaires de la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A);

Si l'entière de la dernière classe de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Classe J), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Classe I), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Classe A, le cas échéant.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales comme suit:

- Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés prise dans les conditions requises pour les modifications des Statuts;

- Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière de l'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) classe(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des parts sociales, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (soit des Parts Sociales de Classe J aux Parts Sociales de Classe A); et

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de

parts sociales constituant la classe entière de parts sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés suivant l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les Associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Associés décide d'effectuer une distribution de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, les Associés de Classe A percevront un dividende annuel en premier rang de priorité, les Associés de Classe B en second rang de priorité, les Associés de Classe C en troisième rang de priorité, les Associés de Classe D en quatrième rang de priorité, les Associés de Classe E en cinquième rang de priorité, les Associés de Classe F en sixième rang de priorité, les Associés de Classe G en septième rang de priorité, les Associés de Classe H en huitième rang de priorité et les Associés de Classe I en neuvième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Associés de Classe J.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Toutes les cent mille parts sociales ont été souscrites par M. Klaas Meertens, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

62517

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 3.000.- Euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4)

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

- M. Klaas Meertens, né le 12 mai 1957 à Dordrecht, Pays-Bas, ayant son adresse au 10 Stonehall Gardens, W85UU, Londres, Royaume Uni.

- *Gérants de catégorie B:*

- M. Hans de Graaf, né le 19 avril, 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, ayant son adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Toussaint, né le 2 septembre, 1975 à Arlon, Belgique ayant son adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Nancy Bleumer, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem, Pays-Bas ayant son adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23887. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JUIN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077794/211/688.

(090093006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 mai 2009

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société, comme suit:

Ancien siège: 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Nouveau siège: 31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

Le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009076957/14.

(090090991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Fininco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2009

- 1) Monsieur Alain GODEFROID a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Le nombre d'administrateur a été réduit de 7 (sept) à 6 (six).
- 3) Monsieur Jacques CLAEYS, Madame Virginie DOHOGNE, Monsieur Eric MAGRINI et Monsieur Hugo MOREL ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 4) Monsieur Michel ALLOO a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FININCO

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009076824/19.

(090091219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Career Counsel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 96.643.

—
La démission de l'administrateur, catégorie "B", Vincent, Laurens van Es, né le 11 février 1982 à Voorburg, Pays-Bas, demeurant à Groot Hertoginnelaan 117, 2517 EN Den Haag, Pays-Bas, a été acceptée par la société avec effet au 31 décembre 2008.

La démission du commissaire au compte, Stephen, Roderick van Es, né le 19 Octobre 1978 à Voorburg, Pays-Bas, demeurant à Laan Van Nieuw Oost Indië 356, 2274 GN Voorburg, Pays-Bas, a été acceptée par la société avec effet au 31 décembre 2008.

Pour Career Counsel Europe SA

R. P. van ES

Référence de publication: 2009076821/15.

(090091360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-dix-huitième (578.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.641.

—
STATUTEN

Art. 1. Firma, Sitz

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-dix-huitième (578.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland, Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters, Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Hufnagel, Peter
Straße:	Gerberweg 12
Postleitzahl/Wohnort:	17368 Lennestadt
Geburtsdatum/Geburtsort:	20.05.49 / Lennestadt
Beruf:	Kaufmann

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche

in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009076961/114.

(090091526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009076789/14.

(090091098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Fennel Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 68.770.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 Juin 2009

Résolution 4

Le mandat d'administration de M. Dominique PROY, venant à échéance en 2010, est prolongé d'un commun accord jusque l'Assemblée Générale Annuelle de 2011, qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 20 Juin 2009.
Pour extrait conforme
FENNEL WOOD S.A.
Siège Social 44, rue Tony Neuman
L-2241 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009076818/17.

(090091387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Vinix Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.657.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nicholas DE MUNTER, administrateur de sociétés, né à Anvers (Belgique), le 6 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

2.- Monsieur Vincent ROTTHIER, account manager, né à Sint-Niklaas (Belgique), le 5 novembre 1981, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé données le 2 juin 2009, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "VINIX CONSULTING s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- le conseil aux entreprises, notamment dans le domaine de l'informa-tique et le développement des sites internet.
- l'achat et la commercialisation de produits et services dans ce domaine incluant tous les applications nécessaires ou utiles pour ces opérations.
- toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et matériel informatique ainsi que toutes presta-tions de services dans le domaine de la télécommunication.
- l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nicholas DE MUNTER, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2) Monsieur Vincent ROTTHIER, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Nicholas DE MUNTER et Vincent ROTTHIER, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social est fixé à L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009, Relation: CAP/2009/1830, Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009077184/236/145.

(090091950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/06/09. Signature.

Référence de publication: 2009076811/10.

(090090902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Ailongam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/06/09. Signature.

Référence de publication: 2009076810/10.

(090090903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

4 Star Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 107.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/06/09. Signature.

Référence de publication: 2009076809/10.

(090090905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Selux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.662.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMADEUS SOLUTIONS S.A., une société anonyme de droit panaméen dont le siège est à Panama, Panama-City 0833, PH Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, inscrite à la Chambre de Commerce de Panama sous le numéro 504991,

Ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant [la société ci-avant désignée] et tous ceux qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Selux S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci - après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues par les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31.000 (trente-et-un mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) actions de EUR 1.- (un Euro) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 3 juin 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.7. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale dans les conditions d'une réserve libre de la société.

Art. 6. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Nature des actions.

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

7.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

7.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 8. Cession d'actions

8.1. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

8.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Emprunts obligataires convertibles

9.1. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, payables en quelque monnaie que ce soit.

9.2. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général.

10.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

10.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

10.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

10.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

10.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

11.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

11.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

11.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

11.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux adminis-

trateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Modalités procédurales.

13.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

13.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

13.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

13.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

13.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

13.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux des conseils d'administration.

14.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs présents à la réunion.

14.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux.

14.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

15.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

15.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

18.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

19.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 21. Assemblée générale annuelle.

21.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 17:00 heures.

21.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Amadeus Solutions S.A., précité	31.000	31.000	100,00%
Total	31.000	31.000	100,00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Évaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- Mme Stéphanie Bouju, employée privée, résidant au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Melle Virginie Derains, employée privée, résidant au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Picigiemme S.à r.l., ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L - 6868 Wecker.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009, Relation: LAC/2009/21625, Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077186/211/269.

(090092051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Cody Internet Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.542.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009077004/12.

(090090934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 95.900.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 17 juin 2009

Le mandat du gérant unique, Monsieur Raymond Paul VAN ES, né le 18 August 1951, in Breda (Pays-Bas), demeurant à 12 rue Nicolas Goedert, L-8133 Bridel a été révoqué lors d'une assemblée générale, séance extraordinaire, tenue en date du 17 juin 2009 avec effet immédiat.

Pour HR LINCQX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009076819/13.

(090091365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Euro Amex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 25.584.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour EURO AMEX S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009076656/15.

(090090873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

Euro Amex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 25.584.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour EURO AMEX S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009076659/15.

(090090872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

J. Chahine Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.623.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075347/10.

(090089132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Société Générale Bank & Trust S.A.

Société Anonyme

Arnaud SERRES / Patrick VINCENT

Directeur Financier / Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009075335/14.

(090089838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Carlson Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 34.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009075336/10.

(090088768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Toxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 67.116.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

TMF Administrative Services S.A.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075337/13.

(090088744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Euroinvest (Czech 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 70.882.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.06.2009.

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009075338/13.

(090088732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 32.921.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a reçu le 19 mai 2009 la démission avec effet immédiat de M. Kenji YOKOYAMA en qualité de président du conseil d'administration.

Il a donc été décidé:

- d'accepter la démission de M. Kenji YOKOYAMA

- de nommer par voie de cooptation M. Kenji KIMURA, ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en qualité de président du conseil d'administration avec effet au 19 mai 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2009.

Didier VAN KRIEKINGE

Company Secretary

Référence de publication: 2009075977/18.

(090089892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pascatelo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.982.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 juin 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 18 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 18 juin 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour PASCATELO

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009075993/25.

(090090607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Beaubien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 111.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075914/10.

(090089370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.089.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 20 mai 2009 que Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 12 mars 2009 et pour une durée de six ans.

Il résulte également de cette décision la démission de AACO S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 18 octobre 2006. Est nommé en remplacement Ernst & Young, résidant 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 18 octobre 2006, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075999/19.

(090090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 2.759.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 2009

Quatrième résolution

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration suivant procès-verbal du 12 juin 2008, le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Vincent DECALF, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société Covalba S.A. Comptoir de valeurs de banque avec effet du 31 août 2008 et coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la nomination de Monsieur Arnaud SERRES, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg. Le mandat de Monsieur Arnaud SERRES prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Egalement par décision de la réunion du Conseil d'Administration suivant procès-verbal du 12 juin 2008, le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur August GRUBER, demeurant professionnellement 170, Place Henri Régault, F-92043 Paris, de son poste d'administrateur de la société Covalba S.A. Comptoir de valeurs de banque avec effet du 30 novembre 2008 et coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la nomination de Monsieur Frédéric AMOROSO, demeurant professionnellement 170, Place Henri Régault F-92043 Paris. Le mandat de Monsieur Frédéric AMOROSO prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COVALBA S.A., COMPTOIR DE VALEURS DE BANQUE, Société Anonyme

Jean-Charles FERRE / Arnaud SERRES

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009075994/25.

(090090531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Efoam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.256.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juin 2009.

Catherine Sonnet.

Référence de publication: 2009075908/10.

(090089410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Plutonite Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 96.284.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le vendredi 22 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 22 mai 2009 que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société Fiduciaire Intercommunautaire Sàrl de sa fonction de commissaire.

L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement, à la fonction de commissaire la société CD Gest S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009075773/19.

(090089503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Maghnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.311.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2008 que:

- Monsieur Christophe MIGNANI demeurant professionnellement à L-1661, 47 Grand Rue Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur,
- Monsieur Philippe LEROY demeurant professionnellement à L-1661, 47 Grand Rue Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur,
- Monsieur Thierry HELLERS, demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19, rue Bitbourg démissionne de son poste d'administrateur,
- Acceptation de la démission de la société ABROAD CONSULTING S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société,
- La Fiduciaire ABROAD dénonce le siège social avec effet immédiat le 13 novembre 2008.

Pour MAGHNIA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009075762/19.

(090089340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Tierra del Fuego S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 92.462.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075849/10.

(090089354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Russian Credit Cards No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009076344/13.

(090090106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

GF Gar.Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 87.424.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

GF Gar.Fin S.A.

Signature

Référence de publication: 2009076298/12.

(090090492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

37.5 sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 127.740.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour 37.5 S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075294/12.

(090088730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

ConfidData S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.
R.C.S. Luxembourg B 82.622.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour CONFIDDATA S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075295/12.

(090088728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Sopax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 142.561.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 11 juin 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens,

L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 24 octobre 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L - 8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 24 octobre 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 11 juin 2009.

Pour SOPAX S.A.

PROCEDIA SARL / Gabriel Jean

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par Mr Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009076020/30.

(090090630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

Hein Kältetechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.985.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/06/2009.

Pour HEIN KÄLTETECHNIK S.à r.l.

p.p. J. REUTER

Référence de publication: 2009075296/12.

(090088726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. ROWE PRICE GLOBAL INVESTMENT SERVICES LIMITED, Luxembourg branch

Référence de publication: 2009075297/11.

(090088556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Votum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.770.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009075305/12.

(090088528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Raphael Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.843.

*Extrait sincère et conforme des décisions
de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 15 juin 2009 à 14.00 heures.*

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur unique et terminera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Catherine DE WAELE

Administrateur unique

Référence de publication: 2009075440/19.

(090089317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Armeos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075307/12.

(090088516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Sinpar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 71.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sinpar Holding S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009075310/13.

(090089760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 146.386.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

La confirmation de la nomination avec effet au 20 mai 2009 de Ezra Samuel Field, avec adresse professionnelle au Suite 2500, 1180 Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, United States of America, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 20 mai 2009 de Jeffrey Justus Keenan, avec adresse professionnelle au Suite 2500, 1180 Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, United States of America, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 20 mai 2009 de Michelle Marie Carvill, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

La confirmation de la nomination avec effet au 20 mai 2009 de Nicolaas Johannes Alexander van Zealand, gérant unique, jusqu'à la date effective de la présente résolution, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 20 mai 2009 de:

- Ezra Samuel Field, en qualité de gérant A
- Jeffrey Justus Keenan, en qualité de gérant A - Michelle Marie Carvill, en qualité de gérant B
- Nicolaas Johannes Alexander van Zealand, en qualité de gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2009075764/29.

(090089348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.603.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 régulièrement approuvé et le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009075311/13.

(090089762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Gadi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.734.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 84.396,

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "GADI LUX S. à r. l.", having its principal office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, RCS Luxembourg section B 109.734 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on July 29th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1299 of November 30th, 2005;

II. That the capital of the corporation "GADI LUX S. à r. l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "GADI LUX S. à r. l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "GADI LUX S. à r. l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "GADI LUX S. à r. l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "GADI LUX S. à r. l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

62539

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,400.- EUR.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.396

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "GADI LUX S. à r. l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg section B 109.734 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 30 novembre 2005;

II. Que le capital social de la société "GADI LUX S. à r. l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions de la Société "GADI LUX S. à r. l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée "GADI LUX S. à r. l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "REPEG HOLDINGS LUX S. à r. l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "GADI LUX S. à r. l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "GADI LUX S. à r. l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20163. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009076676/211/95.

(090091165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

JAL Group Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.785.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 régulièrement approuvé et le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAL GROUP PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2009075312/13.

(090089765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075314/10.

(090088499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Du Fort Investors S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009075315/14.

(090089767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Harbor Phase I G.P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.297.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

ATOZ

Aerogolf Genter - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009075387/17.

(090089577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of April,
Before Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Gooi en Eemland under number 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707,

all six represented by Ms Catherine Willemyns, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of six proxies under private seal given on 23,24 and 27 April 2009;

All aforementioned proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing parties are the sole members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 125646 incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2007, number 1015. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 654, on 26 March 2009 (hereafter the "Company").

The appearing parties, represented as stated above, representing the whole corporate capital, request the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred forty-three thousand one hundred fifty-nine euro and seventy-seven eurocent (EUR 1,243,159.77) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro and six eurocent (EUR 153,565,645.06) to an amount of one hundred fifty-two million three hundred twenty-two thousand four hundred eighty-five euro and twenty-nine eurocent (EUR 152,322,485.29) through the cancellation of sixty-two million one hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-nine (62,157,989) ordinary shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred A shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred B shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred C shares and fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The members resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million two hundred forty-three thousand one hundred fifty-nine euro and seventy-seven eurocent (EUR 1,243,159.77) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-three million five hundred sixty-five thousand six hundred forty-five euro six cent (EUR 153,565,645.06) to an amount of one hundred fifty-two million three hundred twenty-two thousand four hundred eighty-five euro and twenty-nine eurocent (EUR 152,322,485.29), through the cancellation of sixty-two million one hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-nine (62,157,989) ordinary shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred A shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred B shares, fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred C shares and fifteen million five hundred thirty-nine thousand four hundred ninety-seven (15,539,497) preferred D shares held by SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, aforementioned.

As a result, the share capital of one hundred fifty-two million three hundred twenty-two thousand four hundred eighty-five euro and twenty-nine eurocent (EUR 152,322,485.29) is represented by fifteen billion two hundred thirty-two million two hundred forty-eight thousand five hundred twenty-nine (15,232,248,529) shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are held as follows:

	Ordinary shares	Preferred A shares	Preferred B shares	Preferred C shares	Preferred D shares
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	401,692,237	100,423,059	100,423,059	100,423,059	100,423,059
Ulysses Participation S.à r.l.	5,894,634,324	1,473,658,608	1,473,658,608	1,473,658,608	1,473,658,608
GSMP V Onshore US, Ltd.	143,255,838	35,813,969	35,813,969	35,813,969	35,813,969
Parcom Buy Out Fund II B.V.	948,604,600	237,151,100	237,151,100	237,151,100	237,151,100
GSMP V Institutional US, Ltd.	13,888,047	3,472,013	3,472,013	3,472,013	3,472,013
GSMP V Offshore US, Ltd.	214,049,215	53,512,318	53,512,318	53,512,318	53,512,318

Further to such capital reduction, the members resolve that the amount resulting from the reduction of the share capital of one million two hundred forty-three thousand one hundred fifty-nine euro and seventy-seven eurocent (EUR 1,243,159.77) is reimbursed to SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the members resolve to amend the article 6.1.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred fifty-two million three hundred twenty-two thousand four hundred eighty-five euro and twenty-nine eurocent (EUR 152,322,485.29) represented by seven billion six hundred sixteen million one hundred twenty-four thousand two hundred sixty-one (7,616,124,261) ordinary shares, one billion nine hundred four million thirty-one thousand sixty-seven (1,904,031,067) preferred A shares, one billion nine hundred four million thirty-one thousand sixty-seven (1,904,031,067) preferred B shares, one billion nine hundred four million thirty-one thousand sixty-seven (1,904,031,067) preferred C shares and one billion nine hundred four million thirty-one thousand sixty-seven (1,904,031,067) preferred D shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061,

(2) Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 136220,

(3) GSMP V Onshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196705,

(4) Parcom Buy Out Fund II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 4-C, Olympia, NL-1213 NT Hilversum, les Pays-Bas, inscrite au Registre de la Chambre de Commerce de Gooi en Eemland sous le numéro 32123585,

(5) GSMP V Institutional US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196709,

(6) GSMP V Offshore US, Ltd., une limited Company constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196707,

tous les six représentés par Mademoiselle Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de six procurations sous seing privé données en date des 23, 24 et 27 avril 2009;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seules associés de Ulysses Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 125646 constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2007, numéro 1015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 654, le 26 mars 2009 (ci-après la "Société").

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour le l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quarante-trois mille cent cinquante-neuf euros soixante-dix-sept centimes (EUR 1.243.159,77) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euros et six centimes (EUR 153.565.645,06) à un montant de cent cinquante-deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros vingt-neuf centimes (152.322.485,29) par l'annulation de soixante-deux millions cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (62.157.989) parts sociales ordinaires, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie A, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie B, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie C, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quarante-trois mille cent cinquante-neuf euros soixante-dix-sept centimes (EUR 1.243.159,77) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-cinq mille six cent quarante-cinq euros et six centimes (EUR 153.565.645,06) à un montant de cent cinquante-deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes (152.322.485,29) par l'annulation de soixante-deux millions cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (62.157.989) parts sociales ordinaires, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie A, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie B, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie C, quinze millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (15.539.497) parts sociales préférentielles de catégorie D, détenues par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, susmentionnée.

Par conséquent, le capital social de cent cinquante-deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes (152.322.485,29) est représenté par quinze milliards deux cent trente-deux millions deux cent quarante-huit mille cinq cent vingt-neuf (15.232.248.529) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, lesquelles seront détenues comme suit:

62544

	Parts sociales ordinaires	Parts sociales préférentielles de catégorie A	Parts sociales préférentielles de catégorie B	Parts sociales préférentielles de catégorie C	Parts sociales préférentielles de catégorie D
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST					
& TRUST	401.692.237	100.423.059	100.423.059	100.423.059	100.423.059
Ulysses Participation S.à r.l.	5.894.634.324	1.473.658.608	1.473.658.608	1.473.658.608	1.473.658.608
GSMP V Onshore US, Ltd.	143.255.838	35.813.969	35.813.969	35.813.969	35.813.969
Parcom Buy Out Fund II					
B.V.	948.604.600	237.151.100	237.151.100	237.151.100	237.151.100
GSMP V Institutional US,					
Ltd.	13.888.047	3.472.013	3.472.013	3.472.013	3.472.013
GSMP V Offshore US, Ltd.	214.049.215	53.512.318	53.512.318	53.512.318	53.512.318

Suite à la réduction de capital, les associés décident que le montant résultant de la réduction du capital social d'un million deux cent quarante-trois mille cent cinquante-neuf euros soixante-dix-sept centimes (EUR 1.243.159,77) est remboursé à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-deux millions trois cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes (152.322.485,29) représenté par sept milliards six cent seize millions cent vingt-quatre mille deux cent soixante et un (7.616.124.261) parts sociales ordinaires, un milliard neuf cent quatre millions trente et un mille soixante-sept (1.904.031.067) parts sociales préférentielles de catégorie A, un milliard neuf cent quatre millions trente et un mille soixante-sept (1.904.031.067) parts sociales préférentielles de catégorie B, un milliard neuf cent quatre millions trente et un mille soixante-sept (1.904.031.067) parts sociales préférentielles de catégorie C, un milliard neuf cent quatre millions trente et un mille soixante-sept (1.904.031.067) parts sociales préférentielles de catégorie D, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes prémentionnées, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WILLEMYS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC / 2009 / 16326. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009077759/7241/205.

(090092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

Vantico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.297.744,35.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076806/11.

(090090914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.